



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

**AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE 2026-51**

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour déroger aux normes de zonage concernant la construction d'une deuxième remise sur un même terrain, ainsi qu'une réduction de la distance minimale à une ligne latérale. Cette demande concerne le lot 3 767 064 appartenant au Groupe Lawlor INC. lors de la séance ordinaire du conseil le 12 mai 2026 à 19h à la salle Communautaire située au 1010, chemin Ste-Claire.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre la construction d'une seconde remise sur un même terrain, ainsi qu'une réduction de la distance minimale à une ligne latérale. Plus précisément, l'implantation projetée prévoit une distance de 1,25m de la ligne latérale gauche, au lieu de 2,00m prescrits. Le projet prévoit également la présence de deux remises sur un même terrain, alors que la réglementation limite ce nombre à une seule. La réglementation prévoit également que les bâtiments accessoires doivent être implantés en cour latérale ou arrière. Il y a non-respect des articles 87 et 113 du *Règlement de zonage 91-18*.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 12 mai 2026 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 27<sup>ième</sup> jour du mois d'avril, deux mille vingt-six.

  
Eric Lachapelle,  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Eric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 27<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 27<sup>ième</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.

  
Eric Lachapelle  
Directeur général et greffier-trésorier